

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.70 Vœu relatif à la nécessité d'un pré-recrutement des étudiant·e·s en médecine et en soins infirmiers.

Le Conseil de Paris,

Considérant que le rapport parlementaire n°3703 de l'Assemblée Nationale sur l'impact de la crise de la Covid 19 sur la jeunesse a révélé qu'un étudiant·e sur six a arrêté ses études depuis le début du confinement ;

Considérant que plus de 40% d'étudiant·e·s sont contraints de travailler en parallèle de leurs études pour subvenir à leurs besoins, et que la crise sanitaire a entravé cette possibilité en impactant lourdement le travail intérimaire et les petits boulots dans la restauration et les commerces ;

Considérant les rapports de l'Observatoire régional de la Santé et de l'Agence Régionale de la Santé, qui font état de la difficulté croissante des parisiennes et parisiens à pouvoir consulter un médecin généraliste ;

Considérant que la moitié des médecins généralistes de la Ville de Paris atteindront l'âge de la retraite dans les cinq prochaines années ;

Considérant que ces difficultés d'accès aux soins participent directement à la mise sous tension des urgences hospitalières, qui voient affluer les consultations de patient·e·s ne nécessitant pas une prise en charge immédiate ;

Considérant que dès le début de la crise sanitaire, des milliers d'étudiant·e·s en soins infirmiers et en médecine ont été appelés en renfort dans les équipes hospitalières, avec à la clé une faible rémunération en comparaison de l'impact majeur de cette mobilisation sur leurs études et la qualité de leur formation ;

Considérant les études menées par l'Ordre National des Infirmiers qui révèlent qu'un tiers des infirmier·e·s se sentaient en situation d'épuisement professionnel avant la crise sanitaire ;

Considérant que la crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an a aggravé ce mal-être, le portant à 57% et poussant désormais 40% de la profession à envisager de changer de métier, notamment en raison du manque d'effectifs qui complique le fonctionnement des services et alourdit la charge de travail ;

Considérant que 48% estiment que ce mal-être se répercute sur la qualité des soins prodigués ;

Considérant que le risque de saturation des hôpitaux demeure à ce jour la boussole des décisions du gouvernement en matière de mesures sanitaires, et que le manque de personnel participe à la mise sous tension du système hospitalier ;

Considérant que la situation globale qui découle de l'ensemble des éléments développés est le résultat de politiques décennales de réductions des dépenses publiques ayant considérablement affaibli des services publics aussi essentiels que ceux de la santé et de l'enseignement ;

Considérant que le pré-recrutement d'étudiant·e·s en médecine et en soins infirmiers est une solution permettant à la fois de répondre à la crise du système hospitalier, à la crise sociale et économique traversée par les étudiant·e·s, à la crise professionnelle des personnels soignants, à la crise territoriale de l'offre de soins à Paris, et à la crise sanitaire dans son ensemble ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen,

Émet le vœu que :

- Le pré-recrutement d'étudiant·e·s en soins infirmiers et en médecine soit effectué, leur garantissant ainsi à la fois un revenu durant leurs études et la pérennisation d'une offre de soins sur le territoire permise par leur exercice sur celui-ci une fois diplômés ;
- Le recrutement de jeunes sans emploi soit effectué, afin d'exercer des tâches non qualifiées à l'hôpital pour soulager le personnel soignant de celles-ci et ouvrir à ces jeunes des perspectives d'emplois susceptibles de déboucher sur des formations diplômantes et un emploi public.